2013-04

AVANT-PROJET DE LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION POUR LA REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

République Française
Liberté • Égalité • Fraternité
Conseil économique social et environnemental

Depuis le milieu des années 1990, le système scolaire français marque le pas et ne réussit plus à progresser, voire régresse.

Cela se traduit avant tout par la sortie du système éducatif de 130 000 jeunes, chaque année sans diplôme alors même que l'insertion professionnelle exige de plus en plus un niveau minimal de formation.

Les difficultés apparaissent pour ces jeunes dès le cours préparatoire et l'échec s'installe et progresse au long de la scolarité obligatoire.

Entre 1997 et 2007, le nombre d'élèves en difficulté de lecture a doublé, passant de 10 % à 21 % des élèves. La récente enquête *Progress in International Reading Literacy Study* (PIRLS) 2011 confirme ces mauvais résultats avec une surreprésentation des élèves français dans le quartile européen des élèves les plus faibles.

Ces échecs sont très nettement corrélés aux inégalités sociales et la plupart des sorties précoces du système éducatif concerne les catégories socioprofessionnelles défavorisées. La réussite est fortement sexuée en faveur des filles qui réussissent mieux mais souffrent des stéréotypes qui induisent des choix de filières et d'orientation.

Enfin, la corrélation est également forte avec les inégalités territoriales qui touchent particulièrement les zones les plus en difficulté.

L'institution scolaire est donc au cœur de la lutte contre les inégalités mais elle souffre de l'absence de formation professionnelle initiale des enseignants et d'une formation continue sinistrée. Les initiatives pédagogiques prises par certaines équipes ne sont pas reconnues, évaluées et elles manquent de soutien. De plus, ces tâches nouvelles ne sont pas prises en compte dans le temps de travail des enseignants.

Le rôle des parents demeure réduit et certains évitent l'école ; les associations pourraient jouer un rôle en ce domaine mais l'encadrement partenarial de leurs activités est toujours peu coordonné.

Enfin, les collectivités territoriales souffrent d'inégalité de moyens selon leur ville et leur territoire, ce qui empêche l'élaboration d'une véritable stratégie scolaire. Dernier élément des difficultés de l'école, les rythmes scolaires. Dans ce domaine, la France répartit l'année scolaire sur le moins de jours (144 jours contre 186 en moyenne pour l'OCDE) mais concentre le plus grand nombre d'heures de cours sur peu de jours dans la semaine, ce qui se traduit par 6 heures de cours journaliers dans le primaire et donc la journée la plus chargée en Europe.

LES PRÉCONISATIONS

Le CESE estime que les grands objectifs de l'avant-projet de loi correspondent à ce que préconisait son avis *Les inégalités à l'école* en septembre 2011 : donner la priorité à l'enseignement primaire, restaurer la formation initiale des enseignants, articuler la politique d'éducation prioritaire et la politique de la ville, mettre véritablement en œuvre, de façon cohérente, le socle commun de connaissances et de compétences. Le CESE approuve que l'avant-projet de loi veuille également réformer les rythmes scolaires, instaurer une éducation civique et morale, renforcer le travail de l'école avec ses partenaires.

De plus, le CESE souhaite attirer l'attention du gouvernement sur les points suivants.

Xavier Nau
est enseignant de philosophie.
Il siège au CESE à la section de l'éducation, de la culture et de la communication, où il représente le groupe de la CFDT.

Contacter le rapporteur ?
xavier.nau@lecese.fr
tel : 01-44-43-62-57

Contact section : ecc@lecese.fr - tél. 01 44 43 62 57

LES PROPOSITIONS DU CESE

LES OBJECTIFS FONDAMENTAUX DU SYSTÊME ÉDUCATIF

Le CESE recommande de reformuler l'article 3 de l'avant-projet de loi pour :

- indiquer que le système éducatif doit favoriser la réussite de tous les élèves ;
- favoriser toutes les mixités, sociales, sexuelles, culturelles et scolaires ;
- encourager les méthodes pédagogiques fondées sur l'aide mutuelle et la coopération entre élèves.

L'école doit être plus juste sur l'ensemble des territoires, et pour cela le CESE :

- recommande de doter budgétairement les établissements en fonction de la mixité sociale des élèves scolarisés avec des règles spécifiques pour l'éducation prioritaire.

Le premier degré doit constituer la grande priorité du système éducatif. Le CESE :

- recommande de veiller particulièrement à une application pédagogique efficace du « plus de maîtres que de classes ».

L'ENSEIGNEMENT ET LES RYTHMES D'ACQUISITION

La volonté de former à l'école la personne et le citoyen, le CESE

- recommande cependant de reformuler notamment à l'article 8 l'expression de « sens moral », qui peut prêter à confusion dans ce domaine si sensible ;
- préconise de faire de cet enseignement une responsabilité transversale de tous les acteurs plutôt qu'une discipline spécifique.

Le numérique, le CESE :

- recommande la mise en œuvre d'un véritable plan relatif au numérique en termes d'infrastructures et d'accès aux réseaux sur l'ensemble du territoire ;
- insiste sur les besoins d'aide et de formation à apporter aux enseignants.

L'éducation artistique et culturelle est une dimension capitale de la formation. Le CESE

- demande d'assurer que le système éducatif demeure bien l'axe du parcours prévu et d'en préciser les contenus et les modalités d'application ;
- il souligne l'importance de la pratique artistique : elle est en elle-même un mode de connaissance qui éveille la sensibilité.

Les apprentissages doivent être progressifs. Le CESE :

- approuve la mise en place d'un lien fonctionnel entre école et collège ;
- demande de se préoccuper également des liaisons maternelle-élémentaire ainsi que collège-lycée.

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Le CESE :

- demande que ses éléments soient rapidement définis.

Permettre à tous les élèves une orientation choisie. Le CESE

- demande de valoriser dans ce parcours toutes les potentialités des élèves, y compris les connaissances et compétences extrascolaires.

Selon le CESE, ce parcours individualisé doit

- placer les parents en position de partenaires incontournables ;
- donner des perspectives d'insertion professionnelle sans adaptation stricte aux seuls débouchés locaux.

La lutte contre le décrochage scolaire . Le CESE

- s'inscrit dans cet objectif, en rappelant qu'il faut arriver à terme à supprimer totalement le décrochage et demande que l'éradication de l'échec scolaire soit inscrite dans les ambitions de la refondation de l'école.

L'ORGANISATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Les partenariats entre école, parents, associations et collectivités. Le CESE

- demande qu'un accompagnement soit mis en place sur plusieurs années en ce qui concerne la réforme des rythmes scolaires, tant du point de vue financier que de l'aide à la conception ;
- recommande une réforme globale des rythmes scolaires en fixant un cadre national et les possibilités de déclinaisons locales.

Le CESE propose que le rôle des parents soit plus nettement affirmé dans l'avant-projet de loi.

Le CESE insiste fortement sur le rôle essentiel de l'État pour garantir la diversité de l'offre de formation professionnelle initiale en région.

LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES PERSONNELS

Le CESE attire l'attention sur la rapidité de la mise en place de cette réforme, qui ne doit pas mettre en péril la qualité de la formation, et insiste fortement sur l'importance de la formation continue.

Retrouvez l'intégralité de l'avis sur www.lecese.fr